

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du 2 juillet 2019, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement portant le numéro 2019-03 et intitulé « Règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement no 104 sur le plan d'urbanisme ».

2. Une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement aura lieu le :

3 septembre à 18h30

au centre communautaire

situé au 520, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc

Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Elle entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

3. L'objet de ce règlement est de :

- Ajouter des précisions au niveau de l'exploitation de résidences de tourisme sur le territoire de la municipalité, quant au processus d'autorisation d'une telle activité.

4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, au 561, chemin Déziel, Saint-Mathieu-du-Parc entre 8h00 et 12h00 et entre 13h00 et 17h00.

DONNÉ À SAINT-MATHIEU-DU-PARC, CE 14^e JOUR D'AOÛT 2019

Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière